



DIEU FAIT BIEN CE QU'IL FAIT.

Laisse aller la source claire
Roulant ses flots indomptés ;
L'écueil la met en colere,
Tous ses moments sont comptés ;
Elle fuit, chante et serpente,
Tantôt sur un lit de menthe,
Tantôt creusant le ravin ;
Si Dieu la mit sur la pente,
Crois que ce n'est pas en vain.

Laisse à l'oiseau le bocage
Où sa mère l'a nourri ;
Son pays n'est pas la cage,
Mais le bel arbre fleuri ;
Vastes cieux, nuits solennelles.
Blés mouvants, brises nouvelles
Sont à lui de droit divin ;
Si Dieu lui donna des ailes,
Crois que ce n'est pas en vain.

Laisse au buisson sa fleurette
Si douce à l'œil de chacun,
Une prière secrète
Sort d'elle avec son parfum.
Du printemps riante fille,
Qu'un jet de lumière habille
D'or, d'ivoire et de carmin,
Si Dieu la fit si gentille,
Crois que ce n'est pas en vain.

Laisse chacun rendre compte
Des œuvres qui sont à lui ;
Tu te salis de la honte
Que tu jettes sur autrui ;
Assez triste est la carrière,
Sans ajouter notre pierre
Aux obstacles du chemin ;
Si Dieu dit : l'homme est ton frère,
Crois que ce n'est pas en vain.

Oh ! surtout, laisse à l'enfance
Sa précieuse candeur ;
Tout le fruit de l'existence
Se nourrit sous la pudeur.
Gémis si tu l'as flétrie ;
C'est le germe de la vie
Qui s'est brisé dans ta main ;
Si Dieu menace l'impie,
Crois que ce n'est pas en vain.

MARIE RAVENEL.

NOS GRAVURES

LE SÉMIFAIRE DES TROIS-RIVIÈRES

Au cours des années 1800-1804, toute la population du Bas-Canada fut occupée de la question des écoles ; c'était la première fois depuis plus d'un demi-siècle que ce sujet revenait à l'ordre du jour. M. Brassard, curé de Nicolet, fit un don généreux de terre et de quelques subsides pour l'établissement d'une école dans cette localité ; telle fut l'origine du collège de Nicolet.

En 1825, on construisit le magnifique édifice actuel pour remplacer l'ancien. Ce collège, le seul alors dans le district des Trois-Rivières, formait les ecclésiastiques, et lorsque le 8 juin 1852 l'évêché des Trois-Rivières fut créé, le séminaire diocésain se trouva naturellement installé à Nicolet.

Plusieurs citoyens des Trois-Rivières désiraient vivement depuis longtemps établir un collège dans leur ville, mais des obstacles sérieux s'y opposaient toujours. En 1859, M. Abraham Lesieur-Désaulniers écrivit dans *L'Ere-Nouvelle* une série de lettres remarquables dans ce sens, et Mgr Cooke consentit à appuyer le mouvement qui se faisait. Le 19 mai 1860, un acte de la législature reconnaissait l'existence légale du "Collège des Trois-Rivières" ; M. Joseph Edouard Turcotte, député, auteur de ce bill, obtint du gouvernement une subvention en argent, de plus l'usage du grand édifice du Platon, appelé les Casernes.

Les classes s'ouvrirent dans les Casernes le 3 septembre 1860 ; le directeur était M. Joseph-Elie Panneton, prêtre, aidé de six ecclésiastiques. Il y avait cent trois élèves cette première année.

En 1867, la belle ferme de monsieur Edouard Barnard, au nord de la rue des Champs, fut achetée en vue d'y ériger l'édifice du collège. En 1871 le cours commercial fut ajouté au cours classique de 1860. Le 6 août 1872, Mgr Lafèche posa la première pierre de l'imposante construction que le MONDE ILLUSTRÉ nous montre aujourd'hui ; elle est à quatre étages, en brique, ayant 220 pieds de long sur 60 de large, et a coûté à peu près \$80,000. Le 19 mars 1874, Mgr Lafèche signait le décret canonique par lequel le collège des Trois-Rivières est érigé en séminaire diocésain, sous le nom de "Séminaire des Trois-Rivières", tel qu'autorisé par un acte de la législature sanctionné le 28 janvier précédent. Enfin, le 30 juin de cette même année, on inaugura avec une grande pompe et des manifestations de joie par toute la ville, ce monument qui fait honneur aux Trifluviens et à tout le diocèse. La vaste ferme est maintenant couverte de plantations qui encadrent avec grâce les hautes murailles et les balcons du séminaire. La rue des Champs ou avenue Laviolette, est large comme les rues d'Ottawa et bordée de jolies résidences, dont quelques unes quasi princières.

Parmi les citoyens qui ont le plus travaillé à la création du collège des Trois-Rivières, on peut citer J.-E. Turcotte, A.-L. Désaulniers, Petrus Hubert, le docteur Georges-Stanislas Badeaux, Antoine Polette, Ezéchiel-M. Hart, Joseph-Napoléon Bureau, Denis Genest-Labarre, Charles Boucher de Niverville, le docteur Alphonse Dubord, Sévère Dumoulin, Téléphore Normand, Henri-Gédéon Mailhot.

N'oublions pas la générosité dont a fait preuve à l'égard du collège le révérend C.-F. Baillargeon, lorsqu'il était curé des Trois-Rivières. C'est un homme instruit, aimable, doté de beaux talents et toujours prêt à rendre service.

Il a été publié, chez Ayotte, aux Trois-Rivières, un fort volume racontant l'histoire du collège depuis ses origines jusqu'à 1874.

Benjamin Sulte

OCTAVE FEUILLET

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs le portrait de M. Octave Feuillet, de l'Académie Française, l'auteur applaudi et tant aimé du *Roman d'un jeune homme pauvre*, de *Julia de Trécaeur*, *La Morte*, et plusieurs autres œuvres au goût exquis.

Le vieil académicien dont l'âge ne ralentit l'activité en aucune façon, vient de livrer à l'admiration de son public français et cosmopolite, un nouveau chef-d'œuvre sous ce titre engageant : *Honneur d'artiste*.

Dans cette œuvre nouvelle la plume de Feuillet semble rajeunir : on dirait que les ans, loin d'émousser ses facultés, ne peuvent que donner à son talent une plus large envergure. Il ne sera jamais de ceux que la sénilité rend impotents ; car le génie n'a pas d'âge, et c'est le génie qui préside aux conceptions de Feuillet.

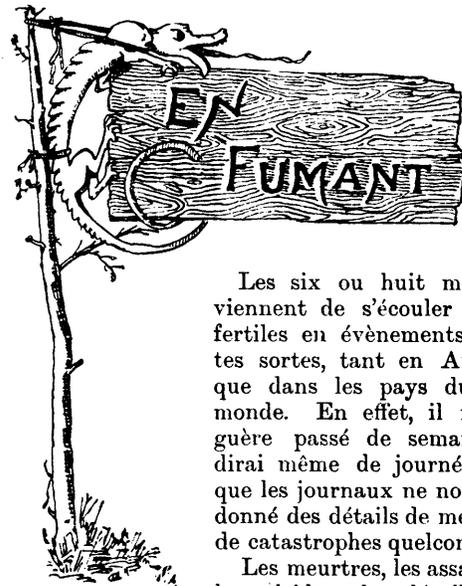
Le maître se révèle avec toutes ses qualités dans *Honneur d'artiste*, et Feuillet est un illustre maître ; il a un genre tout à fait particulier à lui, frappé au coin de son immense talent.

Cet air d'aristocratie et de distinction qui est la caractéristique des personnages de Feuillet domine dans *Honneur d'artiste* plus que nulle part ailleurs.

L'écrivain s'y révèle un des rois du métier ; il s'élève sans effort apparent jusqu'à la perfection dans la peinture de ces portraits de femmes et de jeunes filles, types de fierté naturelle, de grâce et de beauté. C'est presque en se jouant qu'il découvre et expose de haute main, toutes les noblesses et les grandeurs de ces âmes les plus diverses, comme il en rend tangibles, à l'occasion, les hontes et les bassesses.

L'on a écrit de Feuillet, et ce n'est pas peu dire pour consacrer son talent qu'il a créé les types de jeunes filles les plus exquis de la littérature française contemporaine !

J. ST-E.



Les six ou huit mois qui viennent de s'écouler ont été fertiles en événements de toutes sortes, tant en Amérique que dans les pays du vieux monde. En effet, il ne s'est guère passé de semaines, je dirai même de journées, sans que les journaux ne nous aient donné des détails de méfaits ou de catastrophes quelconques.

Les meurtres, les assassinats, les suicides ; les déraillements de convois de chemins de fer,

les inondations, les explosions de tous genres ; les incendies aggravés par de déplorables pertes de vies, enfin un nombre considérable de malheurs de toutes sortes se sont répétés souvent pendant le cours des derniers six mois.

Les meurtriers et les assassins, enhardis par les tâtonnements et la faiblesse des autorités judiciaires et, convaincus qu'avec de bons avocats, de ces plaideurs qui savent comment s'y prendre pour émouvoir ceux qui d'ordinaire forment partie d'un corps de jurés, les meurtriers, dis-je, ont consommé leurs crimes avec une cruauté bestiale et un sang-froid de vampire.

Les meurtres les plus révoltants et les plus atroces qui aient été commis depuis quelque temps sont bien ceux de Dubois et de Morin. Les circonstances qu'ont accompagnées ces deux bouche-ries sont terrifiantes. Les journaux vous en ont parlé dans le temps, inutile pour moi de les rééditer ici.

Lorsque les détails de ces deux crimes furent connus de tout le monde, il n'eut certainement pas fait bon pour Dubois et Morin d'être livrés à la plèbe, car ils auraient été lynchés sur le champ. L'opinion publique était telle alors que pas une voix, pas une seule voix aurait osé demander grâce pour eux. Partout l'indignation était à son paroxysme.

Les deux procès se sont instruits avec impartialité ; les deux accusés ont eu pour les défendre des membres éminents du barreau québécois ; on a donné aux jurés tout le temps et les explications nécessaires pour qu'ils puissent prendre une décision irrévocable, et les deux corps de jurés ont trouvé les deux accusés coupables de meurtre avec préméditation. Finalement, une sentence de mort a été prononcée dans les deux cas.

L'opinion publique se modifie.

C'est avec étonnement et non sans maugréer qu'on apprend que les deux criminels en question sont condamnés à mort ; on oublie leur culpabilité et les circonstances dans lesquelles ils ont perpétré leurs crimes ; les innocentes victimes sur lesquelles on s'apitoyait tout d'abord sont mises en oubli. Les rôles s'invertissent : des victimes qu'on plaignait, on pleure sur le sort des condamnés. Un revirement général s'opère sur toute la ligne et les défenseurs des opprimés d'hier, de leurs ailes à large envergure veulent aujourd'hui protéger les bourreaux.

Comme on voit bien là l'inconséquence des masses et comme elle est bien vraie cette pensée du philosophe :

"Il n'y a pas de plus grosse bête que le peuple pris collectivement."

En effet, quelle contradiction perpétuelle ! quelle scie quotidienne ! quelle carnavalesque comédie que ce qu'il nous est permis d'observer tous les jours !

* *

Une exécution capitale est toujours pénible, pour quelque crime que ce soit, car c'est la vie d'un de ses semblables qui est enlevée. Mais faut-